



**CDG 38**

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY**

**CONCOURS**

**DE CONSEILLER SOCIO EDUCATIF**

**SESSION 2021**

**SOMMAIRE**

1 – LES PRINCIPAUX CHIFFRES .....	2
2 – PLANNING .....	3
3 – LES MEMBRES DU JURY .....	4
4 – TABLEAU RECAPITULATIF DES EPREUVES .....	5
5 – STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR .....	6
6 – RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE .....	11
7 – STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ .....	12
8 – RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION .....	16
9 – STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION .....	17
10 – LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY .....	21

**CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

**1 – LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

	<b>Session 2015</b>	<b>Session 2017</b>	<b>Session 2021</b>	
	<b>EXTERNE</b>	<b>EXTERNE</b>	<b>EXTERNE</b>	<b>INTERNE</b>
<b>Nombre de postes</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
Candidats admis à concourir	49	78	24	187
Candidats présents épreuve d'admissibilité	34	45	8	187
% présents « écrit » / admis à concourir	69%	57%	33%	100%
Moyenne épreuve d'admissibilité	10,74	8,8	9,25	11,82
Seuil d'admissibilité	10/20	10/20	10/20	16,5/20
Candidats admissibles	21	21	5	25
% admissibles / candidats présents « écrit »	47%	45%	63%	13%
Candidats présents épreuve orale	21	21	5	22
% présents « oral » / admissibles»	100%	100%	100%	88%
Moyenne épreuve orale	12,86	12,14	10,40	10,82
Seuil d'admission	11/20	12.25/20	12,29/20	13/20
Nombre de candidats admis	15	10	2	10
% admis / admis à concourir	31%	13%	8%	5%

**2 – PLANNING**

Début des retraits de dossiers	16 mars 2021
Fin des retraits de dossiers	21 avril 2021
Date limite de dépôt des dossiers	29 avril 2021
Épreuve d'admissibilité « étude de dossier » (interne)	8 juin 2021
Épreuve écrite d'admissibilité (externe)	30 septembre 2021

**INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY**

Mardi 8 juin 2021	8h30 – 10h30	Concours externe : réunion de choix du sujet
	10h30 – 16h30	Concours interne : épreuve d'admissibilité « étude de dossier »
Jeudi 18 novembre 2021	10h00 – 11h30	Réunion pour établir la liste des candidats admissibles
Mercredi 8 décembre 2021	Journée	Épreuves orales d'admission
Mercredi 15 décembre 2021	10h00 – 11h30	Réunion pour établir la liste des candidats admis

**INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS**

Jeudi 7 octobre 2021	10 heures	Réunion d'informations relatives à la correction et remise des copies
Lundi 8 novembre 2021	Retour de l'ensemble des copies au service concours	

## CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

### 3 – LES MEMBRES DU JURY

<b>NOM Prénom</b>	<b>Qualité</b>
COQUAZ Agnès	Fonctionnaire, responsable de service développement social et autonomie - CSE supérieur Territoire de Bièvre Valloire - Département de l'Isère
FRAGOLA Annie	Élue, adjointe au Maire Crolles
FUSSY Stéphane	Personnalité qualifiée, chargé dialogue social et communication interne Communauté de communes du Grésivaudan
HEINEN Sandrine	Fonctionnaire, représentante du CNFPT
MUNOZ Josette	Élue, conseillère municipale La Tronche
OUSSALAH Arezki	Fonctionnaire, représentant du personnel
ROLLIN Myrrhiam	Personnalité qualifiée, responsable du Service Personnes Agées Seyssinet-Pariset
VALTAT Roger	Élu, Président Communauté de communes Bièvre Est
VITTOZ Hervé	Personnalité qualifiée, retraité - Direction d'Action Territoriale CCAS de Grenoble

**CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

**4 – TABLEAU RECAPITULATIF DES EPREUVES**

	<b>CONCOURS EXTERNE</b>	<b>CONCOURS INTERNE</b>
<b>Épreuves d' admissibilité</b>	<p>Rédaction d'une note, à partir des éléments d'un dossier, portant sur l'action des collectivités territoriales dans le domaine des activités sanitaires, sociales et socioéducatives permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à en dégager des solutions opérationnelles appropriées (durée : 4 heures ; coefficient 3).</p>	<p>Examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (coefficient 1). Le dossier constitué par le candidat au concours interne sur titres avec épreuves est établi conformément au modèle type figurant à l'annexe du présent décret. Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une présentation de sa formation initiale, de sa formation statutaire, de sa formation professionnelle tout au long de la vie et de son niveau de qualification ;</li> <li>- une présentation de son parcours professionnel ;</li> <li>- une présentation des acquis de son expérience professionnelle, de ses aptitudes et de sa motivation en matière de conduite de projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques ;</li> <li>- une description d'une réalisation professionnelle de son choix.</li> </ul> <p>Avant le délai de clôture des inscriptions, le candidat transmet ce dossier au centre de gestion ou à la collectivité territoriale qui organise le concours.</p>
<b>Épreuves d' admission</b>	<p>Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle, permettant au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement (durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).</p>	<p>Entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux conseillers territoriaux socio-éducatifs. Cet entretien débute par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury qui doit permettre à ce dernier d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sa connaissance des collectivités territoriales et de leurs établissements, et de leurs actions en matière sanitaire, sociale et socio-éducative ;</li> <li>- sa motivation et son aptitude à analyser les situations professionnelles, conseiller, accompagner et encadrer les personnels sociaux et éducatifs ;</li> <li>- sa capacité à participer à l'élaboration des projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.</li> </ul> <p>Durée de l'entretien : trente-cinq minutes dont vingt-cinq minutes d'échange (coefficient 2).</p>
<b>Épreuve facultative</b>	<p>Les candidats peuvent demander à subir, en cas d'admissibilité, une épreuve orale facultative de langue vivante. Ils choisissent, lors de leur inscription, l'une des langues étrangères suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, néerlandais, russe, arabe moderne ou grec. L'épreuve consiste en la traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte dans la langue choisie suivie d'une conversation dans cette langue (durée : 15 minutes après une préparation de même durée ; coefficient 1). La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut être prise en compte en vue de l'admission que pour la part excédant la note 10 sur 20.</p>	

## **5 – STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR**

### **Rappel des conditions d'admission à concourir :**

**Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs techniques spécialisés.

Les candidats doivent en outre être titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) ou d'une autre qualification reconnue comme équivalente par la commission instituée par l'article 8 du décret du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les titulaires du diplôme supérieur en travail social (DSTS) ayant obtenu leur diplôme avant le 13 juin 2013 ont accès de plein droit au concours sur titres ouvert pour le recrutement des conseillers territoriaux socio-éducatifs.

**Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés.

### **Les dispenses de diplôme**

Une dispense de diplôme est accordée sur présentation de documents justificatifs aux :

- mères ou pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement trois enfants,
- sportifs de haut niveau, une photocopie de la liste publiée au Journal Officiel attestant de leur statut à la date des épreuves.

### **Les équivalences de diplôme**

Un dispositif d'équivalence permet sous certaines conditions de reconnaître l'expérience professionnelle et de prendre en compte d'autres diplômes que ceux requis lorsque le contenu de cette expérience ou des diplômes peuvent être comparés avec le contenu de la formation requise pour exercer les fonctions auxquelles le concours donne accès. Cette comparaison peut permettre d'obtenir une dérogation pour se présenter au concours mais n'équivaut pas à la détention du diplôme.

La commission d'équivalence compétente est le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Commission Équivalence de diplôme, 80 rue Reuilly - CS41232 - 75012 PARIS  
[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) / [red@cnfpt.fr](mailto:red@cnfpt.fr) / 01.55.27.41.89

### **Pour le concours externe, 24 candidats sont admis à concourir :**

16 admis à concourir

8 sous réserve de production des pièces manquantes

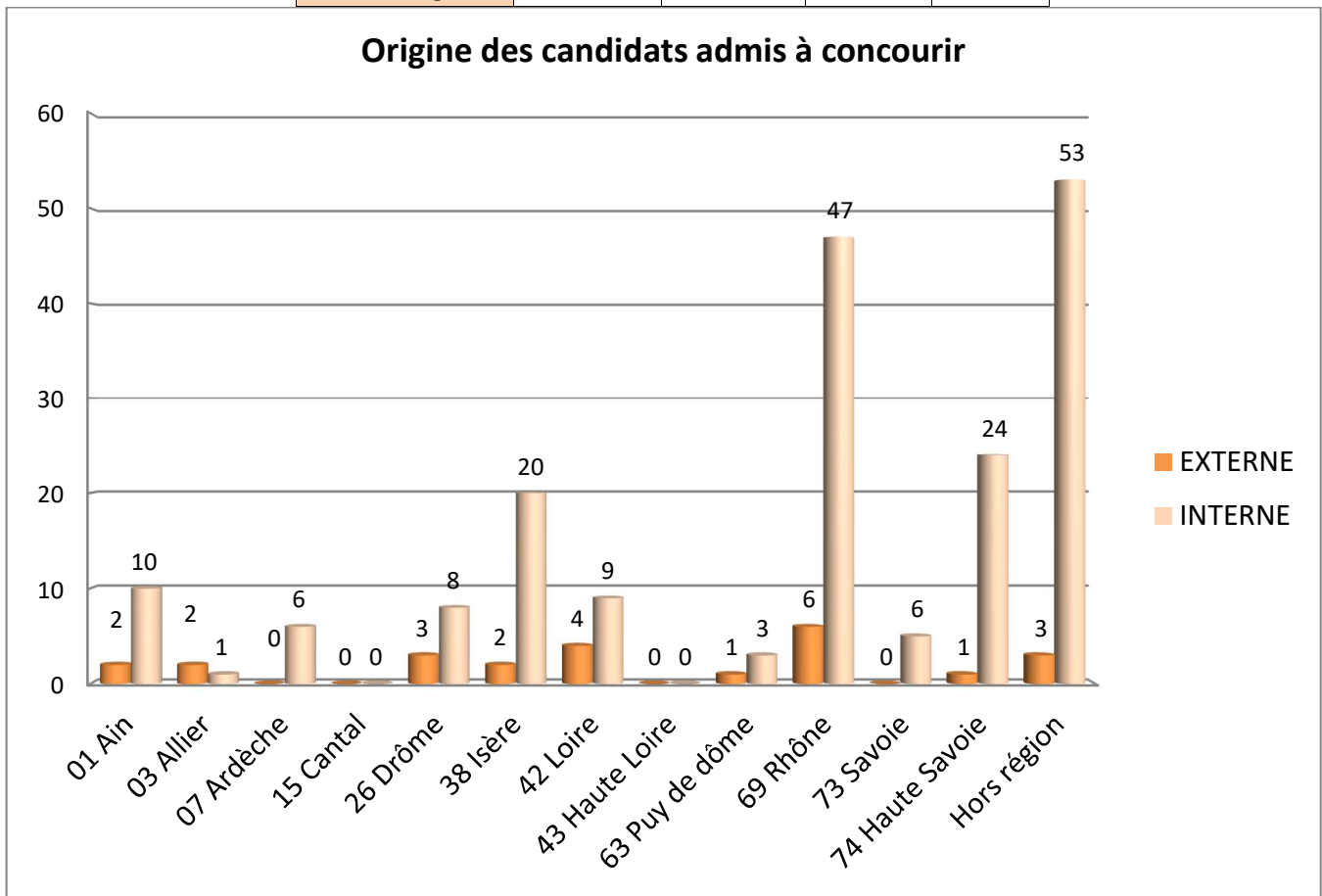
### **Pour le concours interne, 187 candidats sont admis à concours :**

7 dossiers rejetés (ancienneté insuffisante / grade requis non respecté / en disponibilité à la clôture des inscriptions)

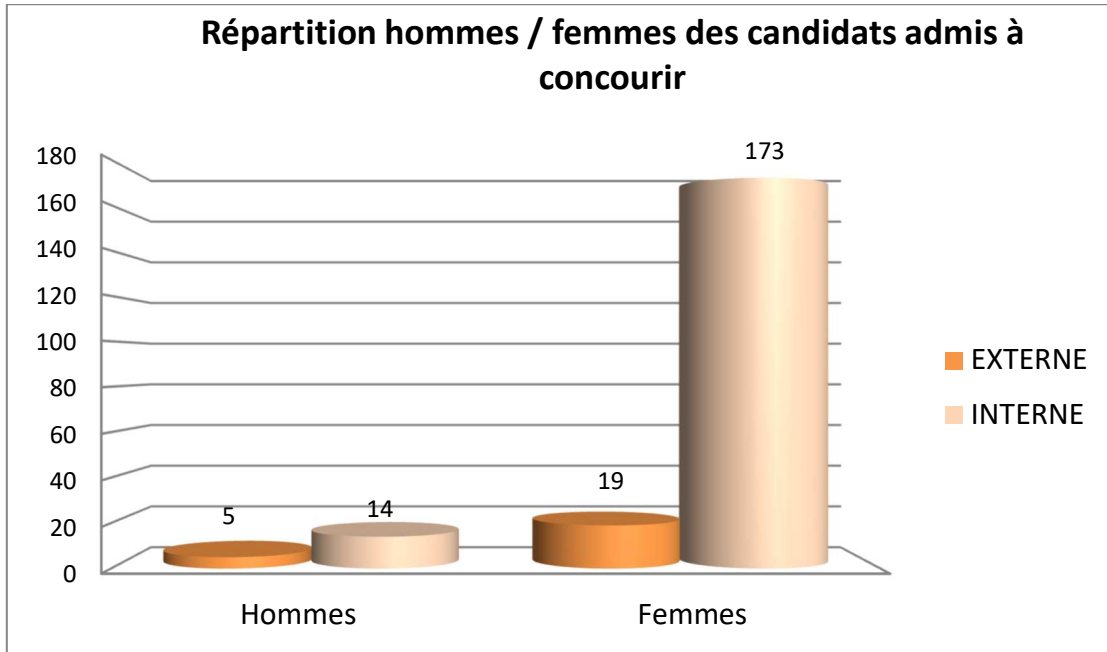
## CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

### ORIGINE DES CANDIDATS

	Tous concours	%	Externe	Interne
01 Ain	12	<b>6%</b>	2	10
03 Allier	3	<b>1%</b>	2	1
07 Ardèche	6	<b>3%</b>	0	6
15 Cantal	0	<b>0%</b>	0	0
26 Drôme	11	<b>5%</b>	3	8
38 Isère	22	<b>11%</b>	2	20
42 Loire	13	<b>6%</b>	4	9
43 Haute Loire	0	<b>0%</b>	0	0
63 Puy de dôme	4	<b>2%</b>	1	3
69 Rhône	53	<b>25%</b>	6	47
73 Savoie	5	<b>2%</b>	0	6
74 Haute Savoie	25	<b>12%</b>	1	24
Hors région	56	<b>26%</b>	3	53
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>100 %</b>	<b>24</b>	<b>187</b>

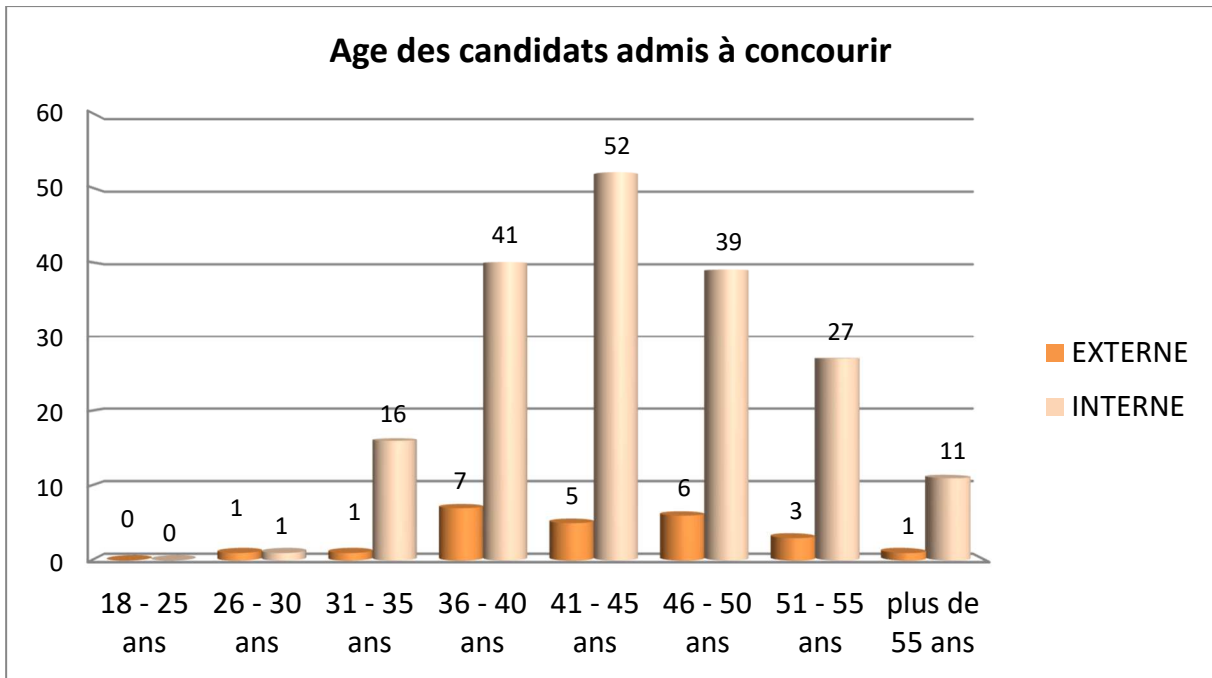


**RÉPARTITION HOMMES/FEMMES**



REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	21 %	79 %
Interne	8 %	92 %

**RÉPARTITION PAR AGE**

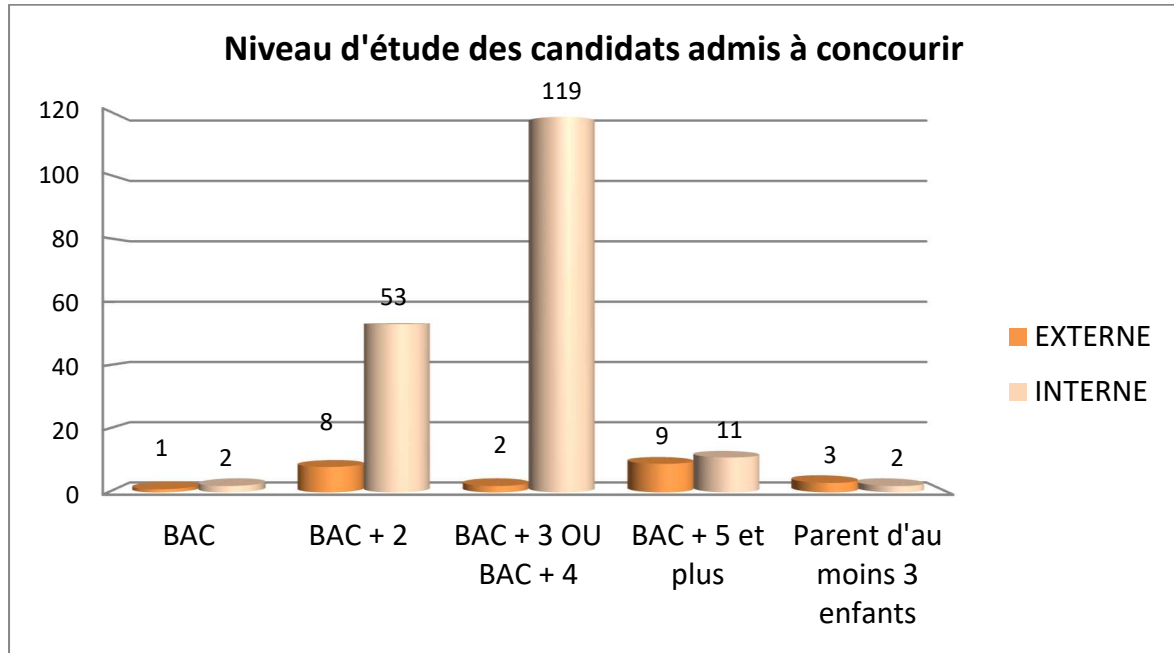


AGE	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	1%	33%	46%	17%
Interne	1%	30%	49%	20%



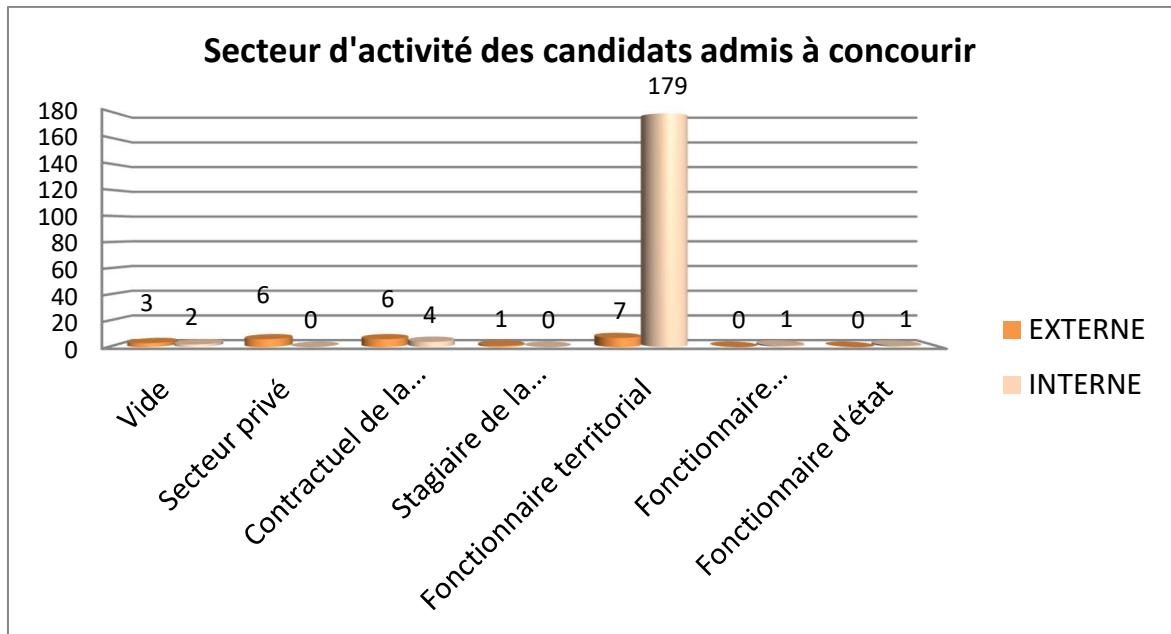
## CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

### NIVEAU D'ÉTUDE



NIVEAU D'ÉTUDE	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus	Parent d'au moins 3 enfants
<b>Externe</b>	1%	33%	8%	37%	13%
<b>Interne</b>	1%	29%	64%	5%	1%

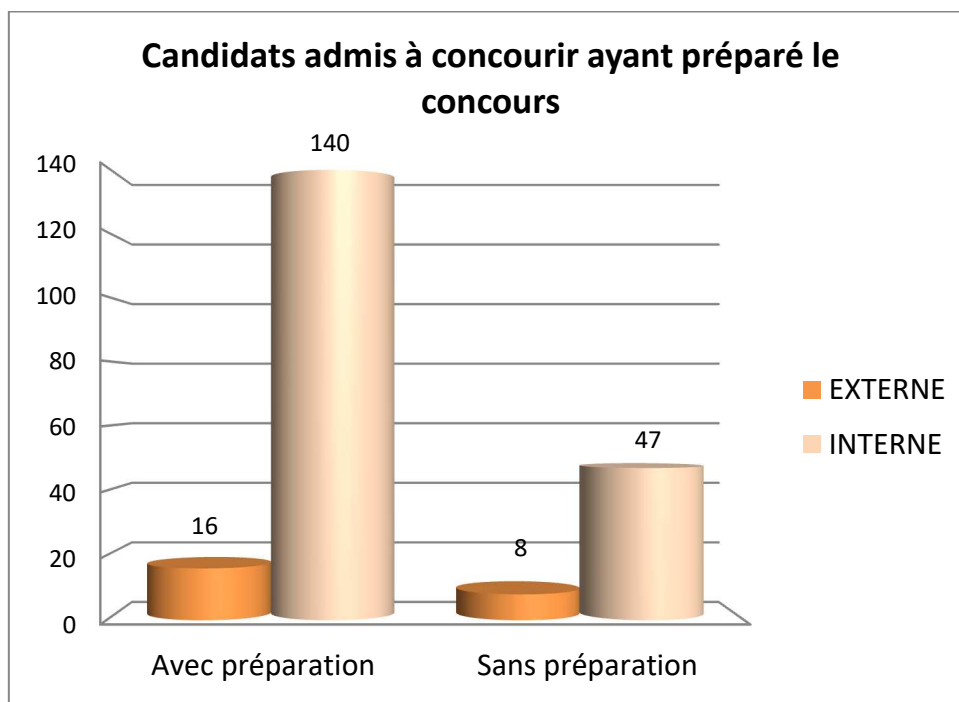
### SÉCTEUR D'ACTIVITÉ



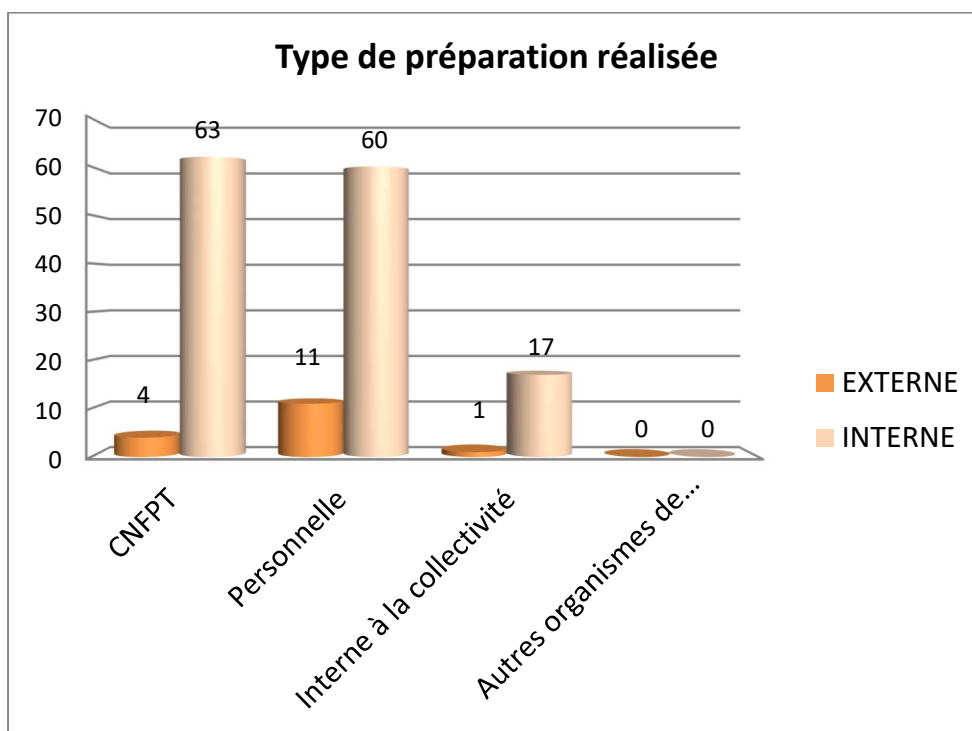
SECTEUR D'ACTIVITÉ	Vide	Privé	Contractuel public	Stagiaire FP	Tit. FPT	Tit. FPH	Tit. FPE
<b>Externe</b>	13%	25%	25%	4%	29%	-	-
<b>Interne</b>	1%	-	2%	-	96%	1%	1%

### CANDIDATS DÉCLARANT AVOIR PRÉPARÉ LE CONCOURS

## CENTRE DE GESTION DE L'ISERE



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	67%	33%
Interne	75%	25%



TYPE DE PRÉPARATION RÉALISÉE	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Externe	25%	69%	10%	-
Interne	45%	43%	12%	-

**6 – RESULTATS DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE**

**A- Concours externe**

**L'épreuve écrite d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note**, à partir des éléments d'un dossier, portant sur l'action des collectivités territoriales dans le domaine des activités sanitaires, sociales et socio-éducatives permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à en dégager des solutions opérationnelles appropriées (Durée : 4 heures ; coefficient 3).

**8 candidats étaient présents à l'épreuve d'admissibilité**  
Soit 33% des candidats admis à concourir

**Session 2021 :**

<b>Epreuve</b>	<b>Absents</b>	<b>Admis à concourir</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>
<b>Rédaction d'un rapport assorti de propositions</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>9,25</b>	<b>10,00</b>

Le jury a retenu **5 candidats** pour passer l'épreuve orale.

**Rappel session 2017 :**

<i>Epreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admissibilité</i>
<i>Rédaction d'un rapport assorti de propositions</i>	<i>33</i>	<i>78</i>	<i>2</i>	<i>14</i>	<i>8,8</i>	<i>10</i>

**B- Concours interne**

**L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier** de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier les titres et le parcours professionnel du candidat ainsi que son aptitude à accéder au cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs (coefficient 1).

**187 dossiers ont été examinés**

**Session 2021 :**

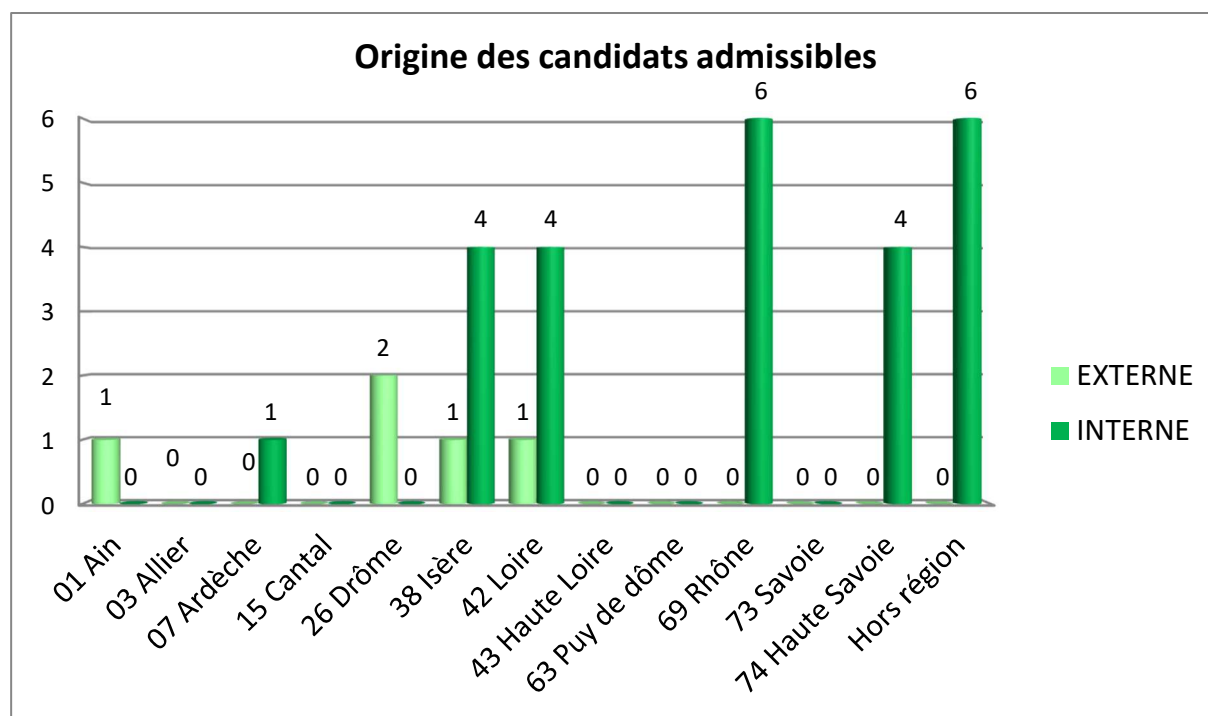
<b>Epreuve</b>	<b>Admis à concourir</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admissibilité</b>
<b>Examen du dossier</b>	<b>187</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>11,82</b>	<b>16,50</b>

Le jury a retenu **25 candidats** pour passer l'épreuve orale.

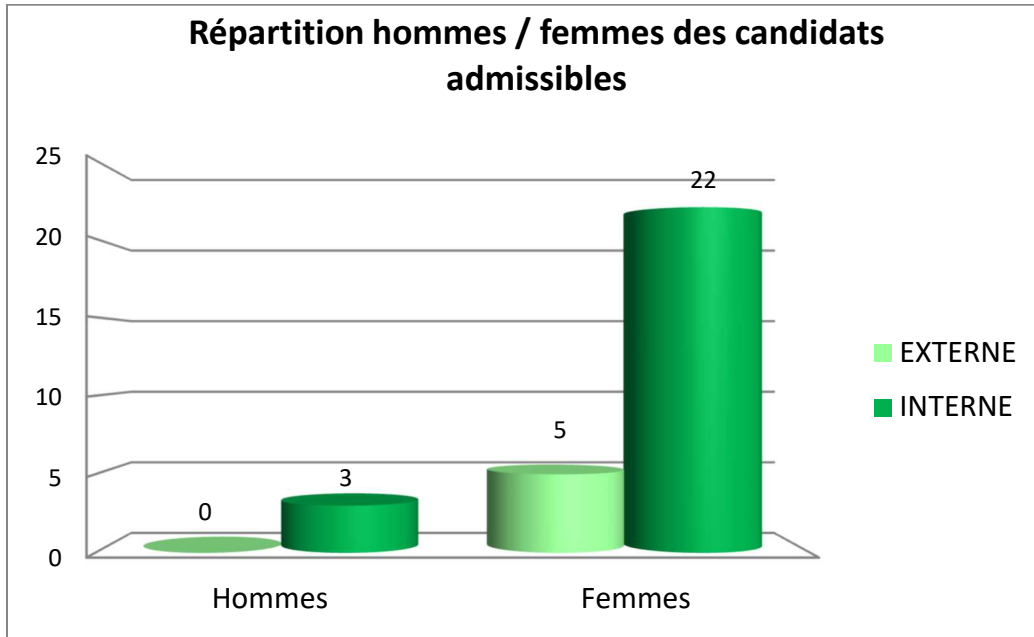
**7 – STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSIBILITÉ**

**ORIGINE DES CANDIDATS**

	Tous concours	%	Externe	Interne
01 Ain	1	3%	1	0
03 Allier	0	0%	0	0
07 Ardèche	1	3%	0	1
15 Cantal	0	0%	0	0
26 Drôme	2	7%	2	0
38 Isère	5	17%	1	4
42 Loire	5	17%	1	4
43 Haute Loire	0	0%	0	0
63 Puy de dôme	0	0%	0	0
69 Rhône	6	20%	0	6
73 Savoie	0	0%	0	0
74 Haute Savoie	4	13%	0	4
Hors région	6	20%	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>100 %</b>	<b>5</b>	<b>25</b>

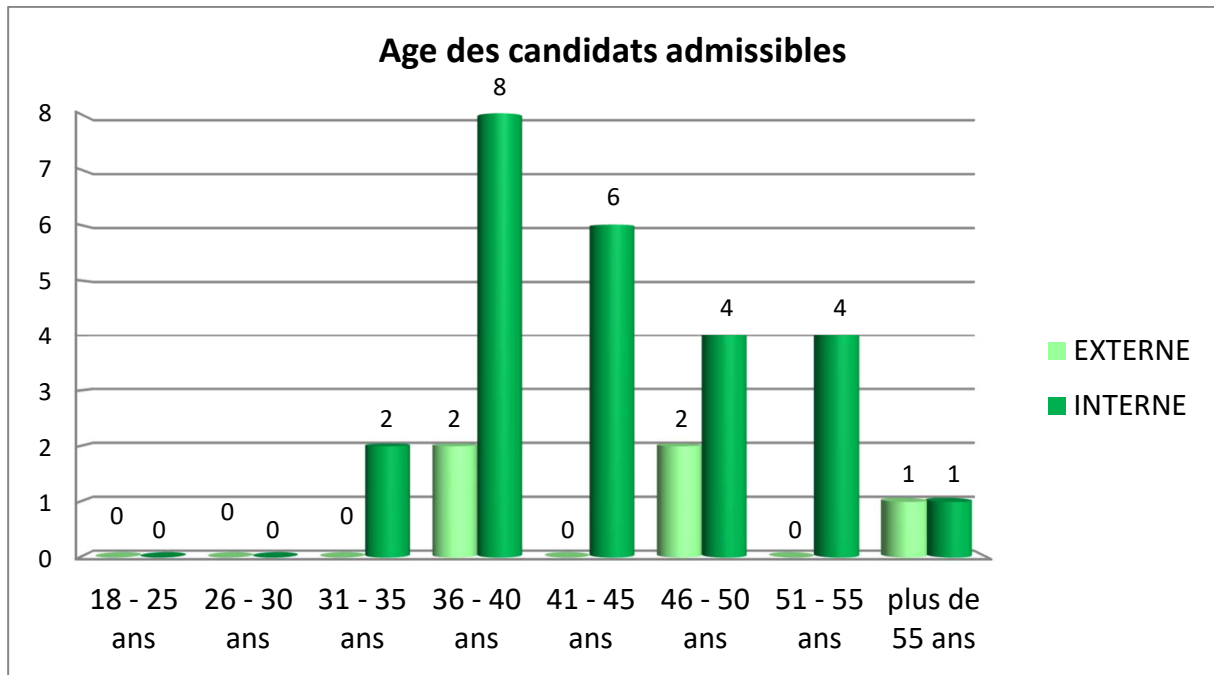


**RÉPARTITION HOMMES/FEMMES**



REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	-	100 %
Interne	12 %	88 %

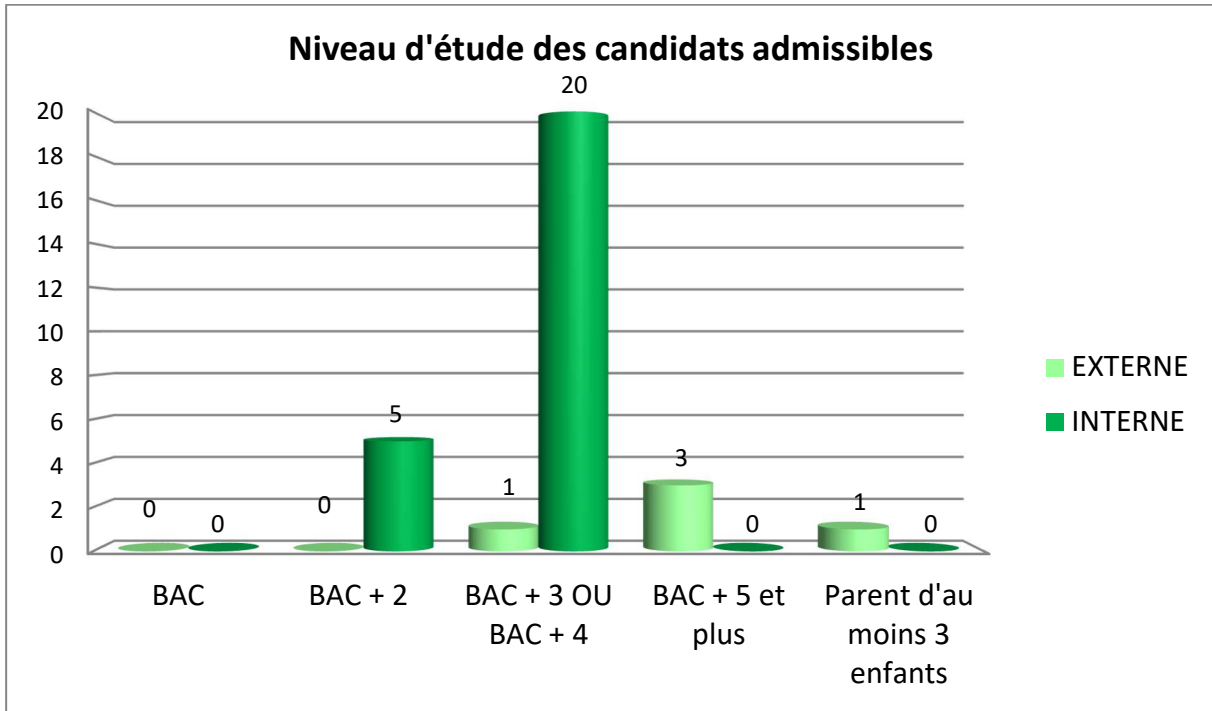
**RÉPARTITION PAR AGE**



AGE	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	-	40%	40%	20%
Interne	-	40%	40%	20%

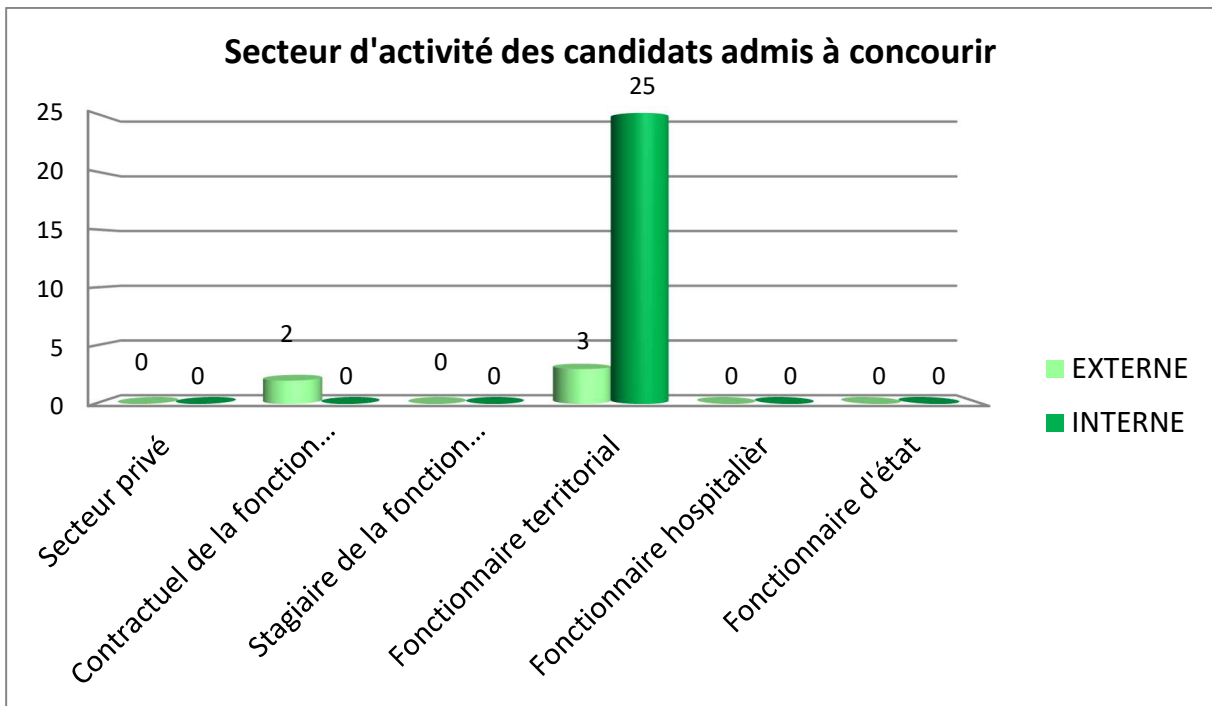
## CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

### NIVEAU D'ÉTUDE



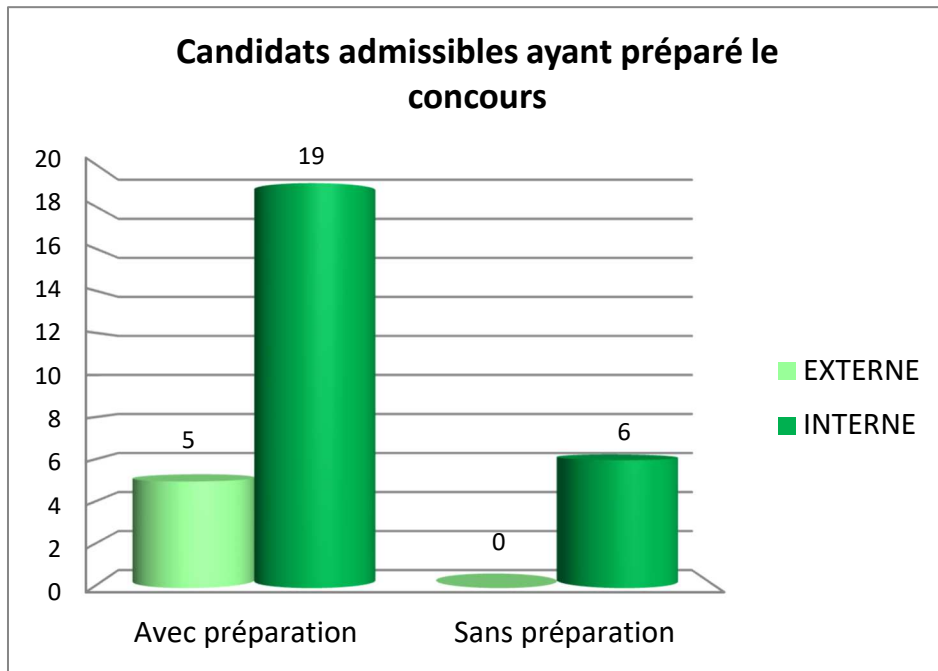
NIVEAU D'ÉTUDE	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus	Parent d'au moins 3 enfants
Externe	-	-	20%	60%	20%
Interne	-	20%	80%	-	-

### SÉCTEUR D'ACTIVITÉ

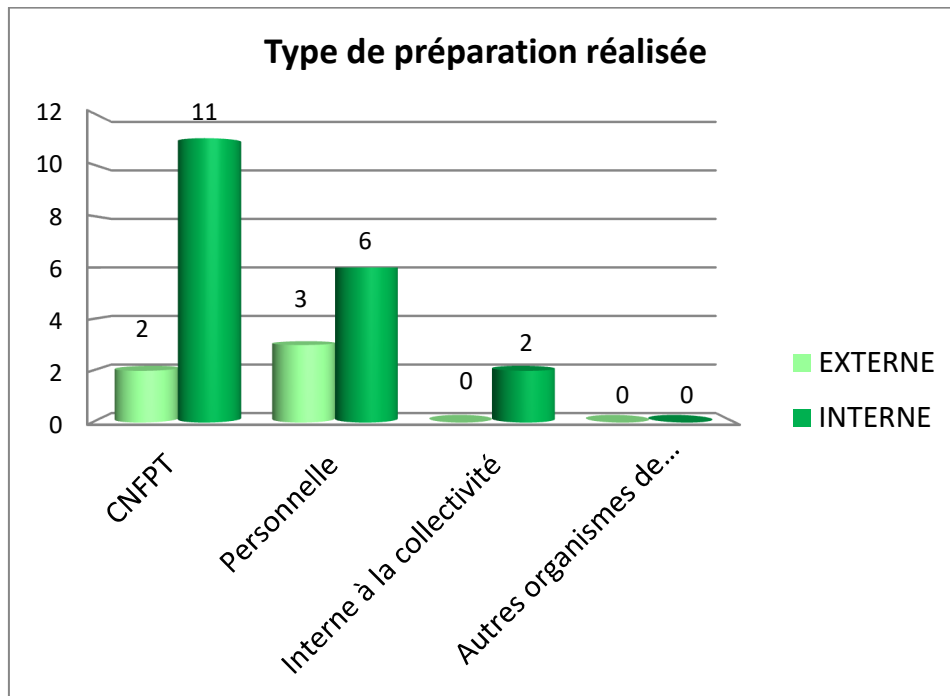


SECTEUR D'ACTIVITE	Privé	Contractuel public	Stagiaire FP	Tit. FPT	Tit. FPH	Tit. FPE
Externe	-	40%	-	60%	-	-
Interne	-	-	-	100%	-	-

**CANDIDATS DÉCLARANT AVOIR PRÉPARÉ LE CONCOURS**



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	100%	-
Interne	76%	24%



TYPE DE PRÉPARATION RÉALISÉE	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Externe	40%	60%	-	-
Interne	58%	31%	11%	-

**8 – RESULTATS DE L'EPREUVE ORALE D'ADMISSION**

**A- Concours externe**

**L'épreuve orale d'admission** consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle, permettant au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement ; (durée : 25 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé ; coefficient 4).

**Session 2021 :**

<b>Épreuve</b>	<b>Présents</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admission</b>
<b>Entretien</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>10.40</b>	<b>12.29</b>

**Le jury a déclaré 2 candidats admis.**

*Rappel session 2017 :*

<i>Epreuves</i>	<i>Présents</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admission</i>
<i>Entretien</i>	<i>21</i>	<i>5</i>	<i>19</i>	<i>12.14</i>	<i>11</i>

**B- Concours interne**

**L'épreuve orale d'admission** en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux conseillers territoriaux socio-éducatifs.

Cet entretien débute par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury qui doit permettre à ce dernier d'apprécier :

- sa connaissance des collectivités territoriales et de leurs établissements, et de leurs actions en matière sanitaire, sociale et socio-éducative ;
- sa motivation et son aptitude à analyser les situations professionnelles, conseiller, accompagner et encadrer les personnels sociaux et éducatifs ;
- sa capacité à participer à l'élaboration des projets thérapeutiques, éducatifs ou pédagogiques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Durée de l'entretien : trente-cinq minutes dont vingt-cinq minutes d'échange (coefficient 2).

**Session 2021 :**

<b>Épreuve</b>	<b>Présents</b>	<b>Note la + basse</b>	<b>Note la + haute</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Seuil d'admission</b>
<b>Entretien</b>	<b>22</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>10.82</b>	<b>13.00</b>

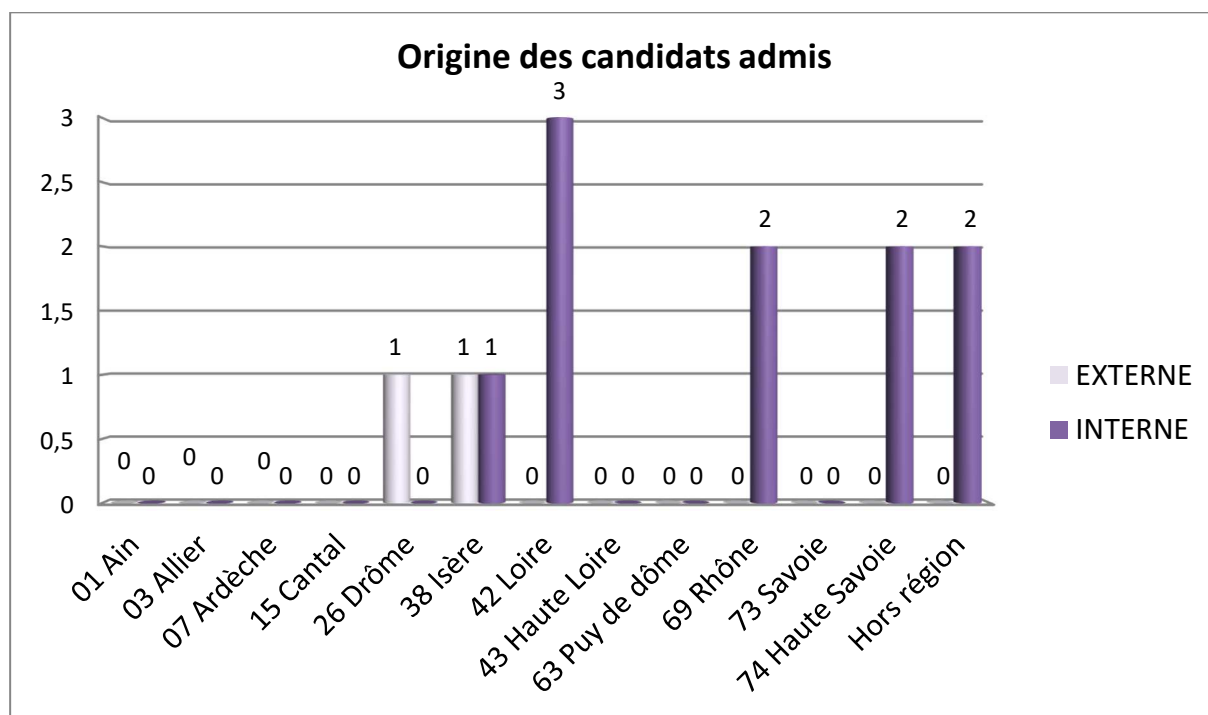
**Le jury a déclaré 10 candidats admis.**



## 9 – STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION

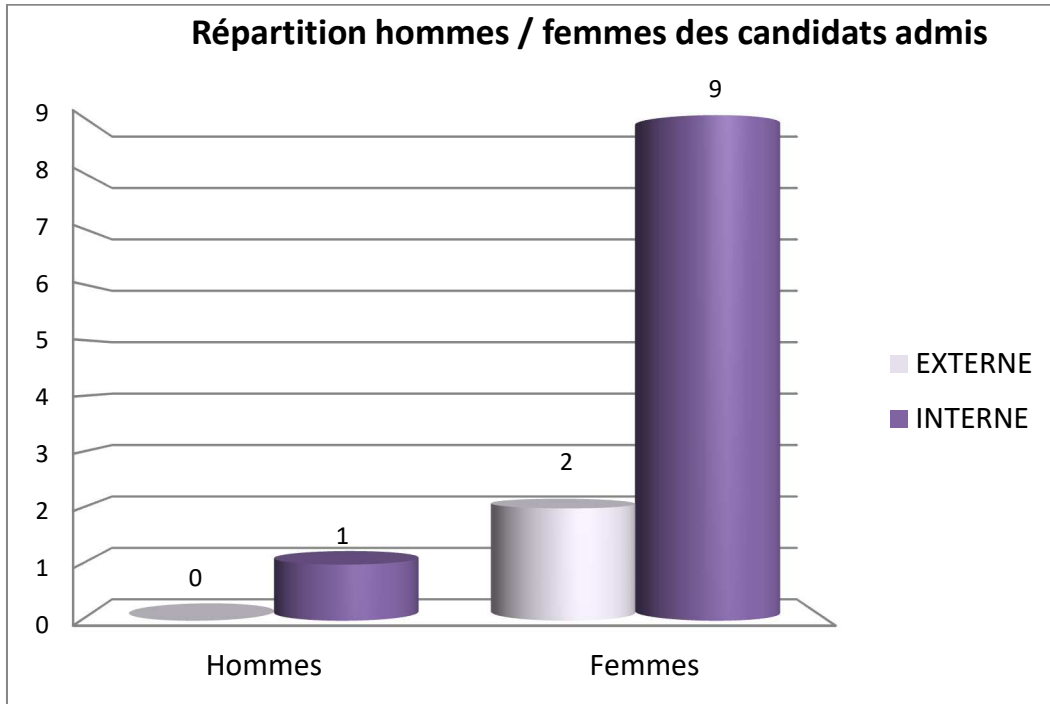
### ORIGINE DES CANDIDATS

	Tous concours	%	Externe	Interne
01 Ain	0	0%	0	0
03 Allier	0	0%	0	0
07 Ardèche	0	0%	0	0
15 Cantal	0	0%	0	0
26 Drôme	1	8%	1	0
38 Isère	2	17%	1	1
42 Loire	3	25%	0	3
43 Haute Loire	0	0%	0	0
63 Puy de dôme	0	0%	0	0
69 Rhône	2	17%	0	2
73 Savoie	0	0%	0	0
74 Haute Savoie	2	17%	0	2
Hors région	2	17%	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>100 %</b>	<b>2</b>	<b>10</b>



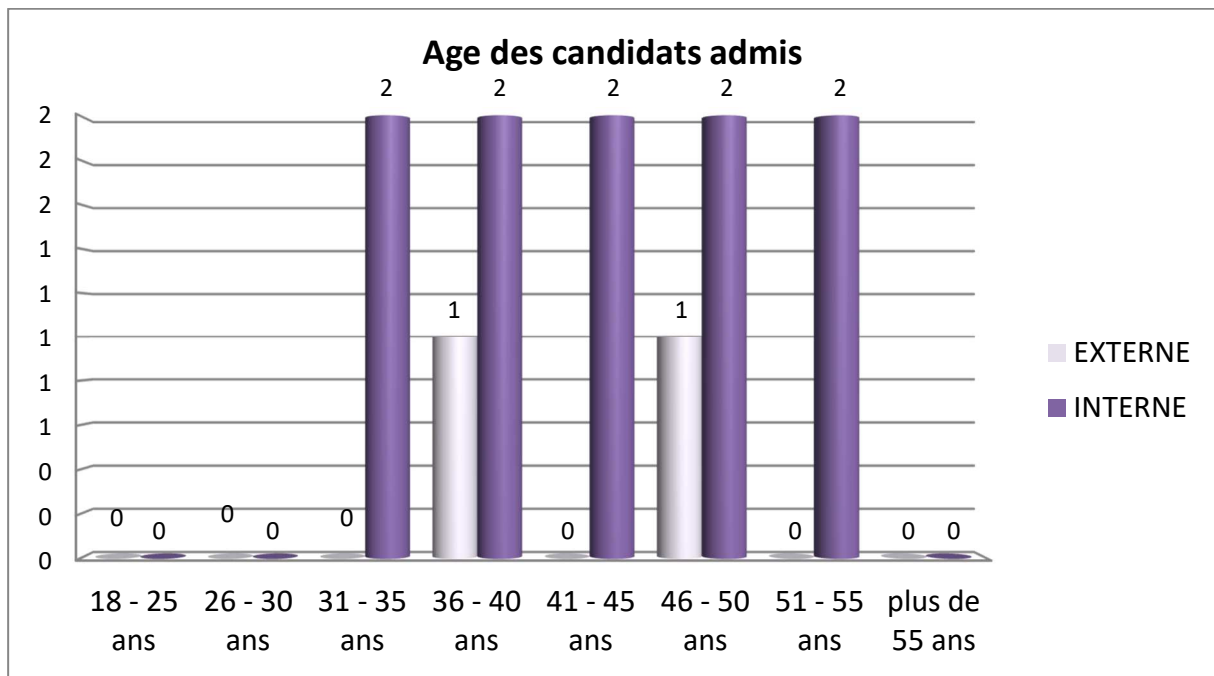
## CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

### RÉPARTITION HOMMES/FEMMES



REPARTITION HOMMES / FEMMES	HOMMES	FEMMES
Externe	-	100 %
Interne	10 %	90 %

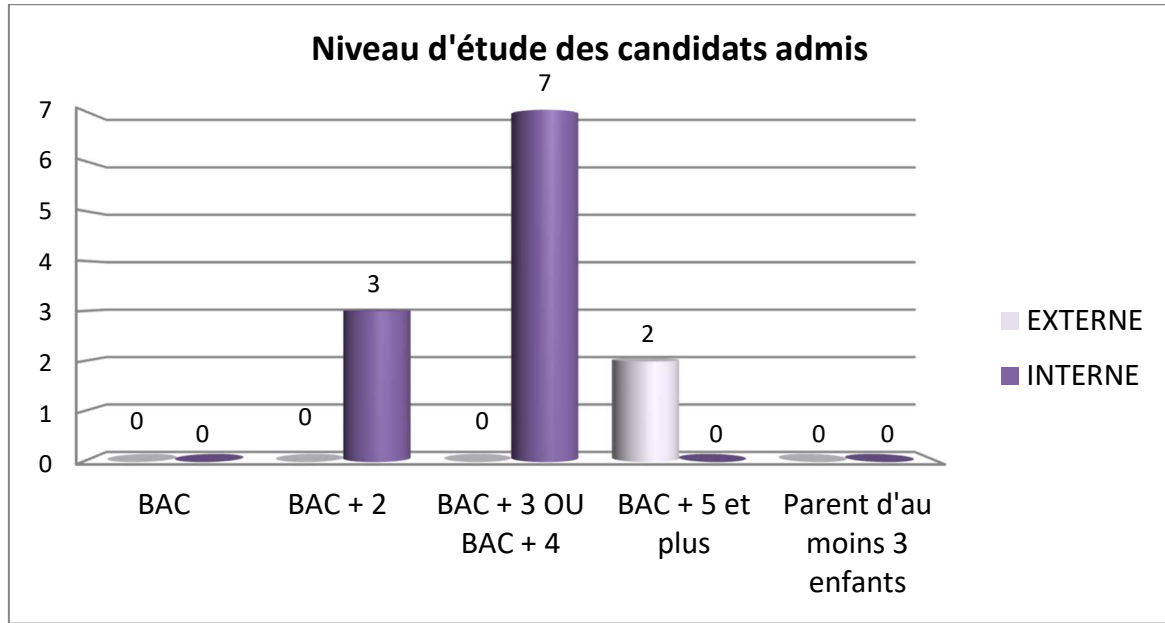
### RÉPARTITION PAR AGE



AGE	18 et 30 ans	31 et 40 ans	41 et 50 ans	plus de 50 ans
Externe	-	50%	50%	-
Interne	-	40%	40%	20%

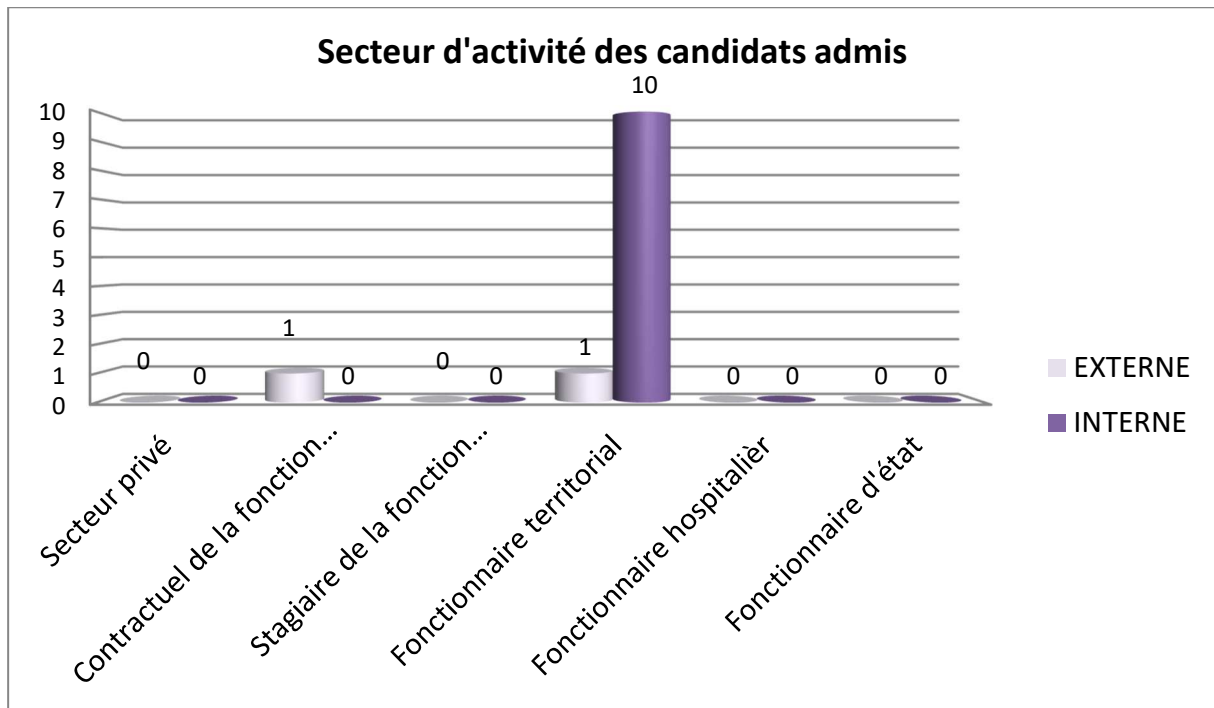
## CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

### NIVEAU D'ÉTUDE



NIVEAU D'ÉTUDE	BAC	BAC + 2	BAC + 3 ou BAC + 4	BAC + 5 et plus	Parent d'au moins 3 enfants
Externe	-	-	-	100%	-
Interne	-	30%	70%	-	-

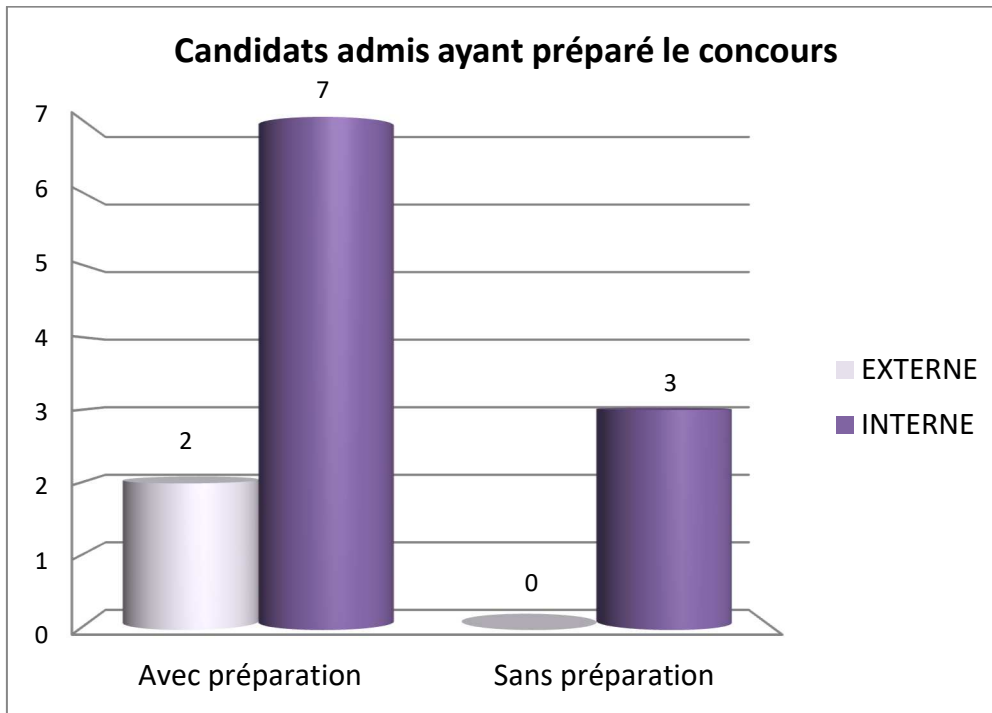
### SÉCTEUR D'ACTIVITÉ



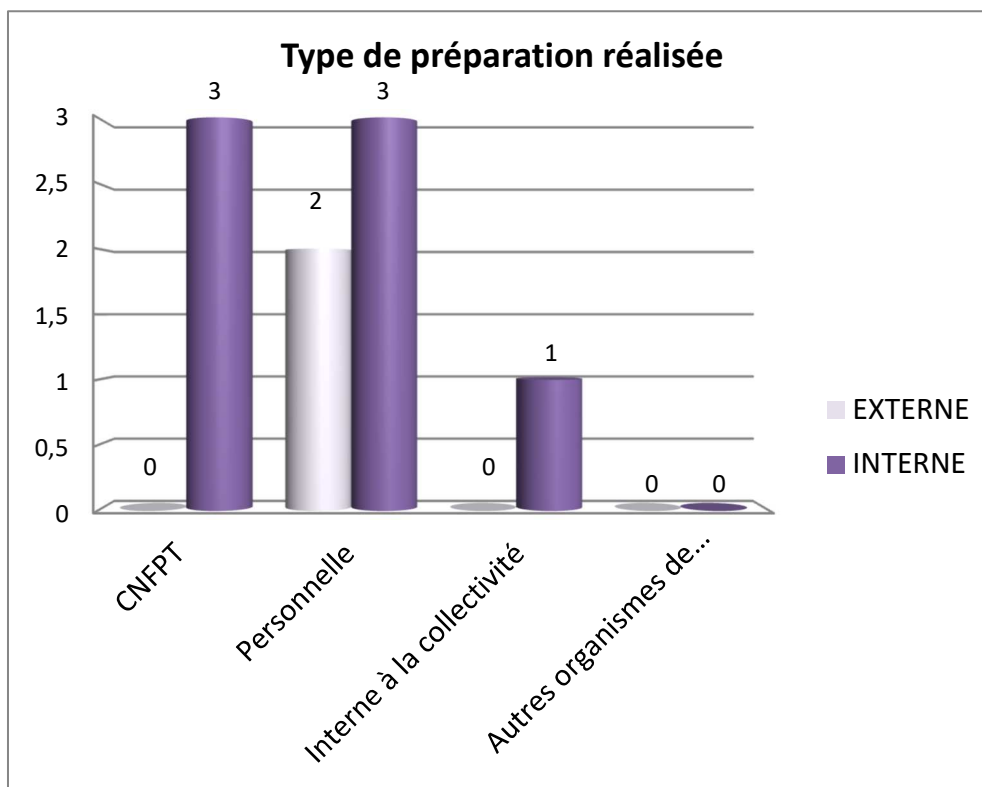
SECTEUR D'ACTIVITE	Privé	Contractuel public	Stagiaire FP	Tit. FPT	Tit. FPH	Tit. FPE
Externe	-	50%	-	50%	-	-
Interne	-	-	-	100%	-	-

**CENTRE DE GESTION DE L'ISERE**

**CANDIDATS DÉCLARANT AVOIR PRÉPARÉ LE CONCOURS**



PRÉPARATION	OUI	NON
Externe	100%	-
Interne	70%	30%



TYPE DE PRÉPARATION RÉALISÉE	CNFPT	Personnelle	Interne à la collectivité	Autres organismes de formations
Externe	-	100%	-	-
Interne	48%	48%	14%	-

**10 – LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY**

- méconnaissance environnement territorial
- manque de préparation
- trop enfermé sur le métier, pas assez d'ouverture
- pas de position sur la conduite de projet
- difficulté lien élu / technicien
- manque de synthèse dans les réponses

## 11 – FICHE STATISTIQUES

	TOUS CONCOURS			EXTERNE			INTERNE		
	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis	Admis à concourir	Admissibles	Admis
<b>Nombre de candidats par étape</b>	<b>211</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>187</b>	<b>25</b>	<b>10</b>
Hommes	19	3	1	5	0	0	14	3	1
Femmes	192	27	11	19	5	2	173	22	9
% Hommes	9%	10%	8%	21%	0%	0%	7%	12%	10%
% Femmes	91%	90%	92%	79%	100%	100%	93%	88%	90%
<b>Âges des candidats</b>									
18 - 25 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 - 30 ans	2	0	0	1	0	0	1	0	0
31 - 35 ans	17	2	2	1	0	0	16	2	2
36 - 40 ans	48	10	3	7	2	1	41	8	2
41 - 45 ans	57	6	1	5	0	0	52	6	1
46 - 50 ans	45	6	3	6	2	1	39	4	2
51 - 55 ans	30	4	2	3	0	0	27	4	2
plus de 55 ans	12	2	0	1	1	0	11	1	0
<b>Origine des candidats par départements</b>									
01 Ain	12	1	0	2	1	0	10	0	0
03 Allier	3	0	0	2	0	0	1	0	0
07 Ardèche	6	1	0	0	0	0	6	1	0
15 Cantal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 Drôme	11	2	1	3	2	1	8	0	0
38 Isère	22	5	2	2	1	1	20	4	1
42 Loire	13	5	3	4	1	0	9	4	3
43 Haute Loire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
63 Puy de dôme	4	0	0	1	0	0	3	0	0
69 Rhône	53	6	2	6	0	0	47	6	2
73 Savoie	6	0	0	0	0	0	6	0	0
74 Haute Savoie	25	4	2	1	0	0	24	4	2
Hors région	56	6	2	3	0	0	53	6	2
<b>Niveau d'études des candidats</b>									
BAC	3	0	0	1	0	0	2	0	0
BAC + 2	61	5	3	8	0	0	53	5	3
BAC + 3 OU BAC + 4	121	21	7	2	1	0	119	20	7
BAC + 5 et plus	20	3	2	9	3	2	11	0	0
Parent d'au moins 3 enfants	5	1	0	3	1	0	2	0	0
<b>Secteur d'activité</b>									
Vide	5	0	0	3	0	0	2	0	0
Secteur privé	6	0	0	6	0	0	0	0	0
Contractuel de la fonction publique	10	2	1	6	2	1	4	0	0
Stagiaire de la fonction publique	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Fonctionnaire territorial	186	28	11	7	3	1	179	25	10
Fonctionnaire hospitalier	1	0	0	0	0	0	1	0	0
Fonctionnaire d'état	1	0	0	0	0	0	1	0	0
<b>Préparation</b>									
CNFPT	67	13	3	4	2	0	63	11	3
Personnelle	71	9	5	11	3	2	60	6	3
Interne à la collectivité	18	2	1	1	0	0	17	2	1
Autres organismes de formations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Avec préparation</b>	<b>156</b>	<b>24</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>140</b>	<b>19</b>	<b>7</b>
<b>Sans préparation</b>	<b>55</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>6</b>	<b>3</b>